



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2025-138**

Séance du 8 décembre 2025

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sise 1 route des Ecoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 3 - Votants : 23

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD J-P – BOCQUET J. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : BOUCLIER S. (pouvoir à BURDIN C.) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à ALESINA C.) – FUMEX A. – HERAUD T. – NICOLAS A. (pouvoir à REYDET N.) – RIGOBERT S.

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : MERCIER-GUYON C.

Entendu l'exposé suivant :

Il est présenté à l'assemblée délibérante la nécessité de procéder à des décisions modificatives budgétaires. En effet, pour compléter certains chapitres du budget annexe Bois et Forêts 2025, il est nécessaire de procéder à certains virements de crédits.

Objet : Régularisation des emprunts des exercices antérieurs

2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- 8 000 €
1641 - Emprunts en euros	+ 8 000 €
61524 - Bois et forêts	- 650 €
66111 - Intérêts des emprunts et dettes	+ 650 €

Aussi,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget principal de la commune ;

Vu la délibération n°2025-20 du 17 février 2025 relative au vote du budget annexe bois et forêts 2025 ;

Considérant que certains chapitres du budget annexe bois et forêts sont insuffisants ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

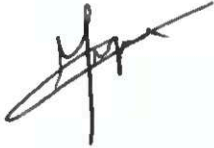
ID : 074-200062586-20251208-DEL_2025_138-AR

S²LOW

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** ces décisions modificatives budgétaires au budget annexe bois et forêts 2025.

Le secrétaire de séance
Catherine MERCIER-GUYON



Le Maire
Christian ANSELME

